

Compte rendu Formation du 10 novembre 2014 « Evaluation par compétences et projet technologiques en filière ST2S »

Evaluation par compétences

L'évaluation de l'épreuve écrite se fera par compétences à partir de la session 2015 du baccalauréat.

Compétences C1, C2 et C6 équivalentes à celles utilisées pour l'oral.

Compétences C3, C4 et C5 à l'écrit correspondent à l'évaluation des capacités d'analyse et d'argumentation, capacité à donner des explications.

La compétence « Observer, décrire » (C3 à l'oral) est comprise dans la compétence C3 analyse à l'écrit.

Une professeuse a signalé que la compétence « Observer décrire » n'était pas signalée non plus dans le livret scolaire.

L'évaluation par compétences sera réalisée pour l'ensemble des épreuves du baccalauréat ST2S. La mise en place de ce mode d'évaluation en concertation dans l'ensemble des matières est souhaitée : utilisation de grilles d'évaluation identiques.

Il faut tenir compte des niveaux de méthodes et savoir faire du programme (niveaux 1, 2, 3 et 4) lors de l'élaboration des évaluations par compétences. La taxonomie de Bloom donne une liste de verbes de consignes pour chaque type de compétence évaluée.

L'évaluation par compétence peut être appliquée à d'autres tâches que les devoirs surveillés, y compris des travaux pour lesquels aucune notation n'est prévue :

- AT (activités technologiques)
- Petits contrôles de connaissances ou d'analyse.

On peut tenter d'évaluer toutes les compétences lors des devoirs surveillés et n'évaluer que certaines compétences lors des petits contrôles.

Une grille trimestrielle proposée par un professeur (voir diaporama) permet de rassembler le résultat de l'évaluation des compétences sur l'ensemble des évaluations. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble pour repérer les difficultés et les progrès. Elle peut être exploitée lors de la rencontre avec les parents d'élèves. Elle peut être exploitée pour personnaliser le soutien (voir plus loin AP).

Cette grille est remplie par l'élève à l'aide d'un code couleur (rouge/orange/vert) ce qui l'implique dans son évaluation et encourage son autonomie.

L'évaluation par compétence permet de mieux cibler les besoins pour chaque élève et pourrait être exploitée pour la préparation des séances d'AP :

- Préparation de différents ateliers, chaque atelier permettant de travailler une compétence
- Affectation des élèves sur les différents ateliers par le professeur

La réalisation de l'AP avec ses propres élèves (et pas des groupes composés d'élèves issus de différentes classes) facilite le travail et rassure certains élèves. Le travail en AP avec des élèves issus de différentes classes nécessite un travail de collaboration étroit entre collègues. Il peut limiter aussi le travail de soutien disciplinaire.

PTA : retours d'expériences

Une situation qui a fait ses preuves au lycée Montaigne : la présence dans l'emploi du temps des élèves de deux heures de biologie et STSS en effectif réduit sur le même créneau. Ceci permet la prise en charge des élèves en classe entière sur les dix heures de PTA affectées au PTA.

Ainsi, les élèves présentent l'état d'avancement de leur travail aux deux professeurs, l'échange est enrichi de l'intervention des deux professeurs conjointement, facilite le travail de collaboration et la met en valeur auprès des élèves.

Certains professeurs ont émis le souhait de bénéficier d'une formation leur permettant de se familiariser avec le vocabulaire STSS utilisé : qu'est ce qu'un guide d'entretien par exemple.